

est dit au Prophète de ne pas demander en vain ce qu'il ne peut obtenir.

« Alors je dis : Ah, ah, Seigneur Dieu, les Prophètes leur disent : Vous ne verrez point le glaive, et la famine ne sera point parmi vous; mais le Seigneur vous donnera dans ce lieu une véritable paix. Le Seigneur me dit : Les prophètes prophétisent faussement en mon nom; je ne les ai point envoyés, je ne leur ai donné aucun ordre, et je ne leur ai point parlé. Leurs prophéties sont des visions pleines de mensonges, des divinations trompeuses et des illusions de leur cœur. » *Jerem.* xiv, 13, 14. Qu'ils écoutent ces paroles, les maîtres qui promettent le bonheur aux pécheurs qui perséverent dans leurs vices, les maîtres qui disent aux riches : Vous ne verrez point le glaive des tourments de Dieu, et vous ne sentirez pas l'aiguillon de la faim; mais Dieu vous rassasiera de sa parole et le Seigneur vous donnera la véritable paix dans ce lieu de l'Eglise, ou dans Jérusalem. Quand, d'après le texte hébreu, le prophète dit trois fois « ah, ah, ah, » il répond à la précédente menace du Seigneur : « Je les exterminerai par le glaive, la famine et la peste. » C'est donc à cause des fausses promesses des prophètes, ou plutôt des pseudo prophètes, que le Seigneur dit par la bouche de Jérémie : Gardez-vous d'écouter les paroles des pseudo prophètes que je n'ai pas envoyés, mais qui sont venus d'eux-mêmes. Aussi doivent-ils être appelés, non pas prophètes, mais devins, puisque leur langage séduit le peuple. Il vaut

*Prophetae valde in nomine meo; non misi eos, et non precepi eis, neque locutus sum ad eos. Visionem mendacem et divinationem fraudulentam (Vulg. et fraudulentam), et seductionem cordis sui prophetae vobis. » Jerem.* xiv, 13, 14. Audiant hæc magistri, qui peccantibus et in suis vitis permanentibus, prospera pollicentur, qui dicunt divitibus : Non videbitis gradium tormentorum Dei, et fames non erit in vobis. Saturabimini quippe sermonibus Dei; et pacem dabit vobis Dominus verissimum in loco Ecclesie, sive Jerusalem. Quod autem dixit, juxta Hebraicum, tertio « ah, ah, ah, » ad priora (*Al.* propria) respondit, ubi Dominus fuerat comminatus, dicens : Gladio, et fame, et peste ego consumam eos. » Quia igitur Propheta, imo pseudo prophetæ falsa polliciti sunt, ideo Dominus locutus est per Jeremiam : Nolite audire verba pseudo prophetarum, qui non a me missi sunt; sed sua voluntate venerunt. Unde nequaquam Propheta, sed Divini sunt appellandi, qui seductionem populo loquantur.

en effet bien mieux reprendre les pécheurs avec la crainte des châtimens, que de les exposer à la condamnation divine en leur faisant espérer le bonheur.

« Voici donc ce que je dis, moi le Seigneur, au sujet des prophètes que je n'ai point envoyés et qui prophétisent en mon nom en disant : Le glaive et la famine ne frapperont pas cette terre; je dis que ces prophètes seront anéantis par le glaive et par la faim. Et les peuples auxquels ils prophétisent seront jetés sur les voies de Jérusalem à cause de la famine et du glaive, mais il n'y aura personne pour les ensevelir, eux et leurs femmes, leurs fils et leurs filles; je ferai tomber sur eux la punition de leurs crimes. » *Jerem.* xiv, 15, 16. Qu'ils prennent garde, les pseudoprophètes, qui trompent le peuple de Dieu en lui promettant la prospérité, de ne point périr eux-mêmes, et que le peuple, frappé d'une mort semblable ne gise dans les rues de Jérusalem parce qu'il foule aux pieds les préceptes du Seigneur, et que la famine et le glaive ne l'exterminent, et qu'il n'y ait personne pour ensevelir ces morts et couvrir leur ignominie de la poussière de la pénitence. Prophètes et peuple, femmes avec leurs fils et leurs filles, toute cette génération pourrira au milieu des immondices sans avoir de fossoyeur. Combien, hélas! jonchent les rues de Jérusalem ! que nous voyons de ces cadavres sans sépulture sur qui le Seigneur fait descendre le châtimement de leurs crimes!

« Voici ce que vous leur direz : que mes yeux

Multo edim melius est timore penarum emendare peccata, quam spe prosperorum divinas sententias subiacere.

« Ideo hæc dicit Dominus de Prophetis, qui prophetae in nomine meo, quos ego non misi, dicentes : Gladius et fames non erit in terra hac; gladio et fame consumuntur Prophetæ illi. Et populi, quibus prophetarunt (*Vulg.* prophetant), projecti erunt in viis Jerusalem pro fame et gladio, et non erit qui sepeliat eos; ipsi et uxores eorum, filii et filiae eorum, et effundam super eos malum suum (*sive mala sua*). » *Jerem.* xiv, 16, 18. Caveant pseudo prophetæ, qui prospera promittendo, supplantant populum Dei, ne et ipsi pereant, et deceptus populus simili deleatur interitu jaceantque in viis Jerusalem, et Domini præcepta calcantes, fame et gladio pereant, et non sit qui sepeliat eos; nec ignominiam eorum pulvere operiat penitentia. Et ipsi enim prophetae et populus, uxoresque eorum et filii et filiae, omnisque generatio absque ullo

(ou que vos yeux) se voient de larmes nuit et jour, et qu'ils ne se taisent pas (ou ne s'arrêtent point), parce que la vierge de mon peuple a été frappée d'une grande punition et d'un châtimement terrible. » *Jerem.* xiv, 17. Il y a deux manières d'entendre ce passage. Ou c'est Dieu qui plaint son peuple et dont les yeux ne cessent de pleurer; ou assurément il ordonne que les yeux du peuple soient des sources de larmes, car ce n'est pas sur un léger malheur qu'il faut pleurer, puisque la fille de son peuple a été frappée d'un grand coup et d'une plaie intolérable. D'autres croient que le prophète parle ici de lui-même.

« Si je sors dans la campagne, elle est couverte de ceux que le glaive a mis à mort, et si je rentre dans la ville, elle est pleine de ceux qui se meurent de faim, (ou des douleurs de la famine.) Le prophète lui-même et le prêtre s'en sont allés dans une terre qu'ils ne connaissent pas. » *Jerem.* xiv, 19. Juste motif de pleurer, puisque la vierge a été brisée, la fille frappée et le peuple détruit. Et en effet, est-il dit, si je veux sortir dans les champs, je verrai ceux qui ont été mis à mort; et si j'entre dans la ville, j'y ai le spectacle de ceux que les extrémités de la famine ont réduits aux os et à la peau et qui peuvent se soutenir à peine. Quoi d'étonnant à ce que Jérémie s'exprime ainsi sur le peuple obscur, quand les prophètes eux-mêmes et les prêtres, qui prophé-

tisaient le bonheur aux autres, tandis que leur devoir était d'expliquer les préceptes de la Loi, iront dans une terre inconnue pour eux et endureront les maux de la captivité. Que nos prophètes et nos prêtres soient attentifs à ces paroles : s'ils sont négligents, il n'y a de sécurité pour eux ni au dedans ni au dehors, parce qu'ils sont un sujet de scandale pour ceux du dehors, et qu'ils laissent périr de faim ceux du dedans; ils partageront les châtimens des pécheurs, parce qu'ils ont été des fauteurs de péché.

« Avez-vous repoussé et rejeté Juda, et votre âme a-t-elle Sion en abomination? Comment donc nous frappez-vous au point qu'il n'y a plus de remède pour nous? Nous avons attendu la paix, et nous n'avons aucun repos; le temps de la guérison, et nous sommes dans le trouble. » *Jerem.* xiv, 19. Le Prophète s'étonne de ce que Juda et Jérusalem, ou le royaume des deux tribus, où étaient la religion de Dieu et le temple de son culte, le Seigneur les ait rejetés si soudainement; et qu'il les ait frappés d'une telle plaie, qu'on n'y puisse trouver aucun remède. « Nous avons attendu la paix et le temps de la guérison, » et nous n'éprouvons aucun soulagement; nous sommes au contraire dans le trouble, parce que là où régnaient auparavant le culte de Dieu et la tranquillité, tout est mainte-

pollinctore (*Al.* pollicitatore) in sterquilinum erit. Quanti jacent in viis Jerusalem! quot cernimus insepultos recipere mala sua, quæ, Domino effundente, patiantur!

« Et dices ad eos verbum istud : Deducant oculi mei lacrymas (*sive deducant oculi vestri lacrymas*) per diem et noctem, et non taceant (*sive non cessent*), quoniam contritione magna contrita est virgo filia populi mei, plaga pessima vehementer. » *Jerem.* xiv, 17. Dupliciter hic locus intelligitur, vel quod ipse Deus plangat populum suum, et oculi ejus flere non cessent, vel certe imperet ut populorum oculi lacrymas fluant, nec leve esse quod plangendum sit; cum virgo filia populi sui contritione maxima et plaga intolerabili percussa sit. Alii ex persona Prophetæ hæc dicit arbitratur.

« Si egressus fuero ad agros, ecce occisi gladio; et si introiero in civitatem, ecce attenuati fame (*sive dolore famis*). Propheta quoque et sacerdos abierunt in terram quam ignorabant. » *Jerem.* xiv, 18. Justa (*Al.* ista) causa plangendi, quia virgo contrita sit, filia percussa, populusque delictus. Si enim, inquit, foras exire voluero, interfectos videbo; si ingredi civita-

tem, attenuatos et ossibus vix hærentes, famis necessitate conspiciam. Et quid mirum hoc de plebe et ignobili vulgo dicere? cum Prophetæ quoque et sacerdotes, qui aliis prospera prophetabant, et qui debebant Legis aperire mandata, ipsi ierint in terram quam ignorabant, et captivitatibus sustinerent malum. Audiant hæc nostri Prophetæ et Sacerdotes, quod nec intus nec foris propter negligentiam eorum sit ulla securitas; quod et eos scandalizet qui foris sunt, et eos qui intus, fame interire patiantur; et qui auctores fuerint peccandi, sint cruciatum socii.

« Numquid projecisti Judam; aut Sion abominata est anima tua? quare ergo percussisti nos, ita ut nulla sit sanitas? Expectavimus pacem, et non est bonum; et tempus curationis, et ecce turbatio. » *Jerem.* xiv, 19. Miratur Propheta quod Judam et Jerusalem, duarum tribuum videlicet regnum, in quo erat religio Dei, et Templi ceremonie, Dominus tam repente projecit; et tanta percussit plaga, ut nulla possit adhiberi medicina. « Expectavimus, » inquit, « pacem et tempus curationis, » et nullum est bonum. « sed e contra turbatio; ut tibi prius fuerat locus Dei atque tranquillitas, ibi seditionibus et hostili fremitu



nant plein de séditions et du frémissement des haines. S'il arrive donc parfois que notre Sion et notre Juda soient rejetés et que l'âme du Seigneur les ait en abomination, ne nous en étonnons point, mais répétons plutôt ce qui suit :

« Nous savons, Seigneur, nos impiétés et l'iniquité de nos pères, et nous reconnaissons que nous avons péché contre vous. » *Jerem.* xiv, 20. Nous aussi et nos pères, plongés dans le même aveuglement, nous avons négligé les préceptes de Dieu; nous avons comblé la mesure des crimes de nos ancêtres; ils l'avaient remplie, nous l'avons fait déborder. De là vient qu'il est dit de Juda: « Que l'iniquité de vos pères revive dans le souvenir du Seigneur, et que le péché de sa mère ne soit point effacé. Qu'ils soient toujours en butte aux traits du Seigneur, et que leur mémoire soit exterminée de la face de la terre. » *Psal.* cviii, 14.

« Ne nous plongez point dans l'opprobre à cause de votre nom, et ne nous couvrez point d'ignominie. Souvenez-vous du trône de votre gloire, et ne rendez point vaine votre alliance avec nous. » *Jerem.* xiv, 21. Il ne faut pas croire que le trône de la gloire de Dieu soit le seul temple de la Judée, qui fut souvent détruit; c'est encore toute âme sainte, dans laquelle, selon ce mot de l'Écriture: « Vous avez brisé son trône contre terre, » il est en effet brisé et détruit quand par

omnia completerentur. Si quando nostra Sion, nosterque Juda abjiceretur, et abominatur illum anima Dei, nequaquam miremur, sed magis dicamus quod sequitur :

« Cognovimus, Domine, impietates nostras, et iniquitatem patrum nostrorum, quia peccavimus tibi. » *Jerem.* xiv, 20. Et nos, inquit, et patres nostri eadem dementia, Dei precepta negleximus; et impleta est in nobis mensura majorum, ut quidquid illis defecerat, nostro cumulo completeretur. Unde et de Juda dicitur: « In memoriam rededit iniquitas patrum ejus in conspectu Domini, et peccatum matris ejus non deleatur. Fiant contra Dominum semper, et disperat de terra memoris eorum. » *Psal.* cviii, 14.

« Ne nos des in opprobrium propter nomen tuum, neque facias nobis contumeliam. Soli glorie tue recordare, ne irritum facias fœdus tuum nobiscum. » *Jerem.* xiv, 21. Solum glorie Dei non solum arbitremur Templum Judææ, quod sæpe destructum est, sed omnem sanctum, in quo juxta illud quod scriptum est: « Thronum ejus in terram allisisti, » tunc aliditur, atque destruitur, quando multitudine peccatorum offenderit Deum; sed tamen qui sua culpa perit, Do-

la multitude de ses péchés elle offense Dieu. Toutefois quiconque a succombé par sa faute, est relevé par la clémence divine, qui se change en sévère sentence, si le Seigneur rompt le pacte où il a promis que nous serions sauvés.

« Y a-t-il quel'un parmi les faux dieux des nations qui fasse pleuvoir? et les cieus peuvent-ils donner les pluies? N'est-ce pas vous qui êtes le Seigneur notre Dieu que nous attendons? car c'est vous qui faites toutes ces merveilles. » *Jerem.* xiv, 22. Après des considérations nombreuses et diverses, il revient au préambule de cette prophétie, où il est écrit: « Parole du Seigneur à Jérémie, au sujet de la sécheresse. » Voici donc ce qu'il dit: Puisque les simulacres des démons ne peuvent faire pleuvoir et que les cieus ne peuvent donner les pluies, vous, notre Seigneur et notre Dieu, que nous avons toujours attendu et vers qui nous avons tourné nos espérances et nos vœux, donnez-nous votre rosée. Toutes choses en effet vous appartiennent, et ce qui est bon ne nous peut être donné que par vous à qui il appartient. Tournons aussi ce passage contre les hérétiques, qui ne peuvent produire la pluie des doctrines, et tandis qu'ils se vantent d'être semblables aux cieus et prétendent s'appliquer ce mot de l'Écriture: « Les cieus racontent la gloire de Dieu, » *Psal.* cxviii, 1, ils ne peuvent cependant point répandre la

mini clementia sustentatur, quæ mutatur severitate sententia, si irritam faciat Dominus pactum suum, quo nos salvos futuros esse pollicitus est.

« Numquid sunt in sculpilibus gentium, qui pluant; aut cæli possunt dare imbres? Nonne tu es, Domine Deus quem expectavimus? tu enim fecisti omnia hæc. » *Jerem.* xiv, 22. Post multos, variosque sermones redit ad filium prophetiae, in quo scriptum est: « quod factum est verbum Domini ad Jeremiam de sermonibus siccitatis. » Ergo quod dicit, hoc est: quia demonum simulacra non possunt pluere, nec cæli per se dare imbrem suum, ideo tu, Domine Deus noster, quem semper expectavimus, in quem spes nostras convertimus et vota, tu da pluviam tuam. Tu enim sunt omnia; et quidquid boni est, sine te, conjus est, dari non potest. Dicamus hoc et contra hæreticos, qui pluviam doctrinarum tribuere non possunt, et cum se cælos esse promittant, et de se scriptum gloriatur: « Cæli enarrant gloriam Dei. » *Psal.* cxviii, 1, tamen imbres non possunt donare doctrinæ. Solus est enim Deus qui suum instruat populum, et diversitates gratiæ tribuat expectantibus se.

« Et dixit Dominus ad me: Si steterit Moyses et

rosée de la vérité. Car Dieu seul peut instruire son peuple, et accorder les diverses grâces à ceux qui l'attendent.

« Le Seigneur me dit encore: Quand Moïse et Samuel se présenteraient devant moi, mon cœur ne se tournerait pas vers ce peuple. » *Jerem.* xv, 1. L'histoire nous apprend en effet que Moïse et Samuel apaisèrent en faveur du peuple le courroux de Dieu et détournèrent le châtiement prêt à les frapper. Quand même, est-il dit, se présenteraient devant moi ces hommes à l'un desquels Dieu adressa ces mots: « Laissez-moi faire, et j'exterminerai ce peuple, » *Ezod.* xxxii, 10, je ne les écouterai pas, parce que les crimes de ce peuple pécheur ont comblé la mesure.

« Chassez-les de devant ma face, et qu'ils se retirent. » Ce n'est pas en changeant de lieu, mais par un effet de leur volonté, que les pécheurs, s'éloignant de Dieu; nous lisons toutefois qu'Adam et Cain furent chassés de devant la face de Dieu.

« S'ils vous disent: Où irons-nous? Vous leur répondrez: Voici que dit le Seigneur: Qui est destiné à mourir, meure; qui à périr par l'épée, périsse par l'épée; qui à périr par la famine, périsse par la famine; qui à aller en captivité, aille en captivité. J'enverrai pour les punir quatre fléaux différents, dit le Seigneur: l'épée pour les tuer, les chiens pour les déchirer, les oiseaux

du ciel et les bêtes de la terre pour les dévorer et les mettre en pièces. » *Jerem.* xv, 2, 3. La prophétie d'Ezéchiel nous montre aussi ces quatre plaies, l'épée, la peste, la famine, les bêtes et la captivité, auxquelles fut livré le peuple Juif. *Ezech.* xiv. Au nombre des bêtes, il faut compter évidemment les chiens et les oiseaux qui déchirent, dévorent et mettent en pièces leurs corps. Il ne pouvait se faire, en effet, qu'oublieuse de son Créateur, toute la création ne s'élevât contre les pécheurs.

« Je les exposerai à la persécution pleine de fureur » ou « de commotions et d'angoisses de tous les royaumes de la terre, à cause de Manassé, fils d'Ezéchias, roi de Juda, et de tous les crimes qu'il a commis dans Jérusalem. » *Jerem.* xv, 4. Nous lisons dans le livre des Jours que Manassé, après avoir été captif et avoir fait pénitence, revint à Jérusalem et y régna. Il *Par.* xxxiii. Mais de même que les descendants ont part aux mérites des saints, comme de David et des autres; de même le châtiement des péchés des ancêtres tombe sur leurs descendants, si ceux-ci mènent la même conduite coupable. Les paroles: « Je les exposerai à la persécution pleine de fureur, » ou « de commotions et d'angoisses de tous les royaumes de la terre, » s'accomplissent en partie sous les Babyloniens, et plus tard s'accomplissent de tout point, quand le peuple impie imita le plus mauvais de tous les rois inondant

Samuel coram me (sive contra me) non est anima mea ad populum istum » *Jerem.* xv, 1. Hos enim legimus ira Domini pro populo restitisse, et jam independentem avertisse sententiam. Etsi, inquit, illi steterint vel in conspectu meo, vel contra me, quorum mihi dixit Deus: « Dimittite me, et percutiam populum istum, » *Ezod.* xxxii, 10, tamen non exaudiam, quoniam consummata sunt scelera populi delinquentis.

« Ejice (vel emitte) illos a facie mea, et egrediantur. Non loco recedunt a Deo peccatores, sed voluntate; quamquam legimus et Adam et Cain ejectos esse a facie Dei. *Gen.* iii et viii.

« Quod si dixerint ad te: Quo egrediemur? Dices ad eos: Hæc dicit Dominus: Qui ad mortem, ad mortem; et qui ad gladium, ad gladium; et qui ad famem, ad famem; et qui ad captivitatem, ad captivitatem. Et visitabo super eos (Ad. vos) quatuor species, dicit Dominus, gladium ad occisionem, et canes ad lacerandum (Ad. lacerandum), et volatilia cæli et bestias terræ ad devorandum, et dissipandum » *Jerem.* xv, 2, 3. Quatuor plagas, quibus traditus est populus Judæ-

rum, etiam Ezechielis propheta demonstrat, gladium, pestilentiam, famem, bestias et captivitatem. *Ezech.* xiv. Inter bestias autem canes quoque et volatilia intellige, qui laceranda et devoranda, et dissipanda corpora tradita sunt. Neque enim fieri poterat, ut Creatore neglecto, non universa creatura consurgeret in peccatores.

« Et dabo eos in fervorem (sive commotionem et angustias) universis regnis terræ, propter Manassem filium Ezechie regis Judæ, super omnibus quæ fecit in Jerusalem. » *Jerem.* xv, 4. Legimus in Diem volumine, Manassem post captivitatem et penitentiam reversum in Jerusalem atque regnasse. Il *Par.* xxxiii. Sed quomodo sanctorum merita descendunt ad posteriores, sicut David et cæterorum; sic peccatorum flagitia, si liberi nepotesque similis gesserint, ad posteriores perveniunt. Quod autem dicit: « Dabo eos in fervorem, » sive commotionem et angustiam universæ terræ, et sub Babyloniis ex parte completum est, et nunc explerit in toto, quando pessimum regem, et qui repleverit Jerusalem a porta usque ad portam cruce justorum,



Jérusalem d'une porte à l'autre du sang des justes. Ce qui nous apprend que les crimes des rois, des princes et des chefs causent souvent la ruine des peuples.

« Qui sera touché de compassion pour vous, ô Jérusalem? qui s'attristera de vos maux? ou qui priera pour obtenir votre paix? » *Jerem. xv, 3.* Nul en effet, quand Dieu a été ainsi offensé, ne peut intercéder pour le pardon des pécheurs, parce que la créature ne peut pas être aussi clémentement que le créateur, et qu'un étranger ne peut pardonner à des étrangers comme le Seigneur pardonne à ses enfants.

« Vous m'avez abandonné, dit le Seigneur; vous êtes retournée en arrière. » *Jerem. xv, 6.* Voilà le motif pour lequel nul n'aura pitié de Jérusalem, ni ne s'attristera de ses maux, ni n'intercedera pour obtenir son pardon: elle devait, selon l'expression de l'Apôtre, oublier ce qui est derrière pour marcher en avant, et au contraire elle est retournée en arrière, elle a regretté les viandes de l'Égypte.

« C'est pourquoi j'étendrai ma main sur vous et je vous perdrai; car je suis las de vos supplications » ou « de vous conjurer de revenir à moi; » au lieu de quoi, les Septante ont mis: « Désormais je ne leur pardonnerai plus. » La main étendue est le signe de celui qui frappe; elle marque la perte des pécheurs et l'accomplissement de la colère. Dans les mots: « Je suis

las d'être prié, » ou « de conjurer, » il y a un double sens: ou Dieu est las de leur avoir pardonné si souvent, ou il est las de les exhorter sans cesse à leur propre salut.

Je prendrai le van, et je les disperserai jusqu'aux extrémités de la terre (ou de mon peuple). J'ai tué et j'ai perdu mon peuple, et néanmoins ils ne sont pas revenus de l'égarément de leurs voies. » *Jerem. xv, 7.* De quoi sert que je sois si souvent conjuré, puisqu'ils ne reviennent pas de l'égarément de leurs voies mauvaises et qu'ils ne font pas pénitence? Je les ai dispersés en quelque sorte avec le van, afin de nettoyer mon aire, et je les ai dispersés jusqu'aux portes de la terre, afin qu'ils se sentissent pour ainsi dire sur le seuil de l'enfer. J'ai tué et perdu mon peuple, afin que le poids de ces maux les contraignit d'éviter les maux plus grands qui les menacent.

« J'ai fait plus de veuves parmi eux qu'il n'y a de grains de sable dans la mer; j'ai fait venir un ennemi pour les perdre, qui a tué en plein midi les jeunes gens entre les bras de leurs mères; j'ai frappé leurs villes d'une terreur soudaine. » *Jerem. xv, 8.* Dieu emploie tous les remèdes pour sauver les pécheurs: s'ils méprisent ses appels paternels, il leur fait redouter ses menaces. « J'ai fait plus de veuves parmi eux qu'il n'y a de grains de sable dans la mer, » en mettant à mort les maris; ces mères, devant la

duplicem habet sensum, quod jam defecerit Deus, crebro eis ignoscendo, et lassus sit semper eos provocans ad salutem.

« Et dispergam eos ventilabro in portis (sive populi mei). Interfecti et perditii (Vulgo. dispartidii) populum meum, et tamen a visis suis non sunt reversi » *Jerem. xv, 7.* Quid prodest sæpius me rogari, cum a visis suis pessimis non revertantur, nec agant poenitentiam? Dispersi enim eos quasi ventilabro, ut purgarem aream meam. Et dispersi in portis terre, ut inferni quodammodo calcarent limina. Et interfecti et perditii populum meum, ut cocci malorum necessitate impenduntia vitarent mala.

« Multiplicatae sunt mihi viduae ejus super arenam maris; induxi eis super matrem adolescentem vastatorem meridie; misi super civitates repente terrorem. » *Jerem. xv, 8.* Diversis medicamentibus cupit Deus salvare peccantes; ut qui contempserunt blandientem, timeant comminantem. « Viduae multiplicatae sunt super arenam maris, » interfecti viris; matres, perditis liberis, sensere vastantem, non in nocte et per insidias, sed clara luce, ut ostendat apertam

perte de leurs enfants, ont compris que je les ai frappés, non dans la nuit et dans les embuscades mais en plein midi. Le prophète montre par là la violence à ciel ouvert d'un adversaire plus fort. « J'ai envoyé sur les villes, » nul doute qu'il s'agisse de celles de Juda et du peuple coupable, « une soudaine terreur; » en sorte qu'il était d'autant plus difficile d'éviter ces calamités que leur irruption était plus soudaine.

« Celle qui avait eu sept enfants (ou tant d'enfants) est devenue impuissante (ou « les a rejetés, » ou bien « a cessé d'en avoir); son âme est tombée en défaillance; le soleil s'est couché pour elle lorsqu'il était encore jour (ou au milieu du jour). Elle est couverte de confusion et de honte, et s'il lui reste encore quelques enfants, je les ferai passer au fil de l'épée à la vue de leurs ennemis, dit le Seigneur. » *Jerem. xv, 9.* Nous avons dit souvent que le mot hébreu SABA signifie ou sept, ou serment, ou plusieurs. De là les différentes interprétations: Aquila, les Septante et Théodotion le rendent par sept; Symmaque, par un grand nombre. Par conséquent, cette mère qui était riche en enfants, en a été privée soudain, elle est tombée dans la défaillance en plein jour, et la solitude l'a couverte de confusion. Je livrerai au glaive, ajoute-t-il, le reste de ce peuple; nul n'échappera à la mort et à la colère divine. D'autres rapportent cette prophétie à la Synagogue, qui est devenue impuissante,

afin que s'accrût la multitude des enfants de l'Église, conformément à cette parole de l'Écriture: « Celle qui était stérile a mis au monde sept enfants, » ou « un grand nombre d'enfants; » et celle qui en avait un grand nombre a été frappée d'impuissance. » *I Reg. ii, 5.* De là vient que pour celle-ci s'est couché le soleil de justice, dont les rayons portent la santé; *Malach. iv;* et c'est pourquoi elle est à jamais couverte de confusion parce que le glaive spirituel l'a privée de son peuple.

« Hélas! ma mère, que je suis malheureux! pourquoi m'avez-vous mis au monde pour être un homme de contradiction (ou de condamnation), un homme de discorde (ou mis en jugement) dans toute la terre? » *Jerem. xv, 10.* Par synecdoche, on peut appliquer ces paroles à Jérémie, en ce qu'il fut mis en jugement, non dans toute la terre, mais dans la terre de Judée. Mais elles s'appliquent vraiment à notre Seigneur et Sauveur, qui dit dans l'Évangile: « Je suis venu en ce monde pour le jugement, afin que ceux qui ne voient pas, voient, et que ceux qui voient, deviennent aveugles » *Joan. ix, 39;* et dont il est écrit: « Cet enfant est pour la ruine et pour la résurrection de plusieurs dans Israël, et pour être en butte à la contradiction des hommes. » *Luc. ii, 34.* Qui en effet d'entre les philosophes, les païens et les hérétiques ne juge pas le Christ, en imposant des lois à sa naissance,

vim adversarii fortioris. « Misi, » inquit, « super civitates, » hand dubium quin Juda, et populi peccatoris, « repente terrorem; » ut quanto fuit subitum malum, tanto difficilius esset effugium.

« Infirma est in visu abjecit aut vacua facta est) quam peperit septem (sive plurimos, defecit anima ejus; occidit ei sol, cum adhuc esset dies (aut medius dies). Confusa est, et erubuit, et residuos ejus in gladium dabo in conspectu inimicorum eorum, ait Domineus. » *Jerem. xv, 9.* Sæpe diximus verbum Hebraicum SABA (סבא), vel « septem, » vel « juramentum » sonare, vel « plurimos. » Unde et diversa est interpretatio: Aquila Septuaginta et Theodotione « septem » transferentibus; Symmacho, « plurimos. » Que igitur erat dives liberis, orba subito facta est, et clara luce disperit, et confusa est in solitudine sui. Reliquum autem, ait, populum tradam gladio; ut mortem et iram Dei nullus effugiat. Alii ad Synagagam referunt, que infirmata est, ut Ecclesie creveret multitudo; juxta illud quod scriptum est: « Sterilis peperit septem, » sive « plurimos; » et que multos habebat liberos, infirmata est. » *I Reg. ii, 5.* Unde et occidit ei sol justitie,

n cuius pennis est sanitas; *Malach. iv;* et idcirco eterna confusio cooperta est, perdens populum suum gladio spirituali.

« Væ mihi, mater mea, quare genuisti me virum rixæ (sive judicii), virum discordie (sive qui judicet), in universa terra. » *Jerem. xv, 10.* Potest hoc *ευεχέως*; de Jeremia intelligi, quod non in toto orbe terrarum, sed in terra Judæa sit iudicatus. Vere autem Domino compellit Salvator, qui loquitur in Evangelio: « In iudicium ego in istum mundum veni, ut qui non vident, videant, et qui vident, caeci fiant; » *Joan. ix, 39;* de quo scriptum est: « Ecce hic est positus in ruinam, et in resurrectionem multorum in Israël; et in signum cui contradicetur » *Luc. ii, 34.* Quis enim philosophorum, quis gentilium, quis hæreticorum non iudicat Christum, ponentem ei leges natalitatis, et passionis, resurrectionisque suæ substantiæ? Nec mirum juxta assumpti corporis veritatem, Christum dicere: « Væ mihi, mater mea, » cum et in alio loco perspicue personæ ejus conveniat quod dicitur: « Væ mihi quia factus sum sicut qui colligit stipulam in messe, et sicut racemum in vindemia, non habens



à sa passion et à la résurrection de son corps ? Il n'est pas étonnant que, conformément à la réalité du corps dont il s'est revêtu, le Christ, dise : « Que je suis malheureux, ma mère ! » alors que s'applique évidemment à sa personne ce qui est dit ailleurs : « Malheur à moi parce que je suis devenu semblable à celui qui glane des épis après la moisson, et qui recueille des raisins après la vendange, n'ayant pas un seul épi pour se nourrir, ou une seule grappe première mère. » *Mich.* vii, 1. Et afin que nous ne pensions pas que la bassesse des gémissements se rapporte au Verbe de Dieu, la suite nous apprend aussitôt quel est celui qui se plaint : « Malheur à ma vie, parce qu'elle a péri en retournant de la terre; » non que nous séparions les Personnes, comme font les impies; mais le même et unique Fils de Dieu, parle tantôt comme homme, et tantôt comme Verbe de Dieu.

« Je n'ai point donné d'argent à intérêt, et personne ne m'en a donné, et cependant nous couvrent de malédictions. » Les Septante : « Je n'ai été un gain pour personne, et personne n'a été un gain pour moi. » Théodotus : « Je n'ai été le débiteur de personne, et personne n'a été mon débiteur. » De toutes ces interprétations, voici le sens d'après le rôle du Christ : Nul ne s'est présenté, qui fût digne de recevoir mes trésors, et personne ne m'a prêté à intérêt et ne m'a fait son débiteur en réchauffant de ses

spicam, ut comedat primitiva. » *Mich.* vii, 1. Et ne putemus genitum vilitatem (*Al.* utilitatem) referri ad Verbum Dei, qui sit iste qui plangat, statim sequitur : « Vae mihi anima, qui perit revertens a terra; » non quia dividamus Personas, ut impii faciunt; sed quo iuxta atque idem Filium Dei, nunc juxta carnem, nunc juxta Verbum loquantur Dei.

« Non feneravi, nec feneravi mihi quisquam; omnes maledicunt mihi. » Pro quo Septuaginta : « Non profui, neque profui mihi quisquam. » Theodotus : Non debui, neque debuit mihi quisquam. » Quorum omnium hic sensus est ex persona Christi : Nullus se praeiudicium, qui digue mea ara susciperet; nec feneravit mihi quisquam in sanctis atque pauperibus confovendis, me sibi faciens debitorem. Sive « non profui, nec profui mihi quisquam; » nullus enim tantum voluit accipere, quantum ego tribuere desideravi. « Nec profui mihi quisquam; » salus enim creaturae, lucrum est Creatoris. Aut certe, « non debui, nec debuit mihi quisquam; » nemo dedit mihi quantum accipere cupiebam, nec me sibi fecit in aliquo debitorem. Quodque infert : « Nec debuit mihi quisquam, » hunc

in dōns les saints et les pauvres. Ou bien, « je n'ai été un gain pour personne, et personne n'a été un gain pour moi, » parce que nul n'a voulu recevoir autant que je désirais lui donner. « Personne n'a été un gain pour moi; » car le salut de la créature est le gain du Créateur. Ou assurément, « je n'ai été le débiteur de personne, et personne n'a été mon débiteur; » personne ne m'a donné autant que je désirais recevoir, et ne m'a fait son débiteur en quelque chose. Il ajoute : « Nul n'a été mon débiteur, » et en voici lesens : Comment pouvait-il me devoir un intérêt, celui qui a dédaigné de recevoir le capital ? Tous me couvrent de malédictions. Et, en effet, qui d'entre les hérétiques et ceux qui sont dans l'erreur, ne couvre pas Jésus-Christ de malédictions avec ses croyances perverses et ses blasphèmes plus impies encore.

« Alors le Seigneur dit : Je vous jure que vous serez à la fin comblé de biens, que je vous assisterai dans l'affliction, et qu'au temps de la tribulation et des angoisses je vous soutiendrai contre vos ennemis. » *Jerem.* xv, 11. Ces paroles peuvent s'entendre de Jérémie lui-même, qui fut poussé à prophétiser dans un temps de calamités, alors que la captivité était imminente, et qui endura de cruels traitements de la part du peuple incrédule. A ce qui venait d'être dit : « Malheur à moi, ma mère! pourquoi m'avez-vous engendré pour être un homme mis en ju-

habet sensum : Quomodo enim poterat mihi usuram debere, qui fenus non est dignatus accipere? « Omnes, inquit, maledicunt mihi. » Quis enim haereticorum atque errantium non maledicit Christo, perversa credendo, et perversiora blasphemans?

« Dicit Dominus : Si non reliquias tuas in bonum; si non occurreris (*Al.* occurreris) tibi in tempore afflictionis, et in tempore tribulationis et angustiae (*Al. Vulg.* adest et angustiae) adversus inimicum. » *Jerem.* xv, 11. Possunt haec et ex persona Jeremiae accipi, qui pessimo tempore, et jam imminente captivitate prophetae compulsus est, et dura perpeti a populo non credente. Ad id, quod supra dixerat : « Vae mihi, mater! ut quid me genuisti virum, qui iudicet et discernat omni terra? » et reliqua, respondit Dominus : Noli considerare praesentia, sed futura; reliquiae enim tuae et notissimae erunt in bonum. Denique et in praesentiarum eum te caperent inimici opprimere, affui tibi, et meo es protectus auxilio. Hoc autem tam ad Jeremiam, quam secundum dispensationem carnis assumptae, referri potest ad Salvatorem. Pro eo quod nos juxta Hebraicum interpretati sumus : « Omnes maledicunt

gement et séparé de toute la terre? » et le reste, le Seigneur répond : Ne considérez pas le présent, regardez l'avenir; car vous serez à la fin comblé de biens. Et maintenant même, quand vos ennemis brûlaient du désir de vous persécuter, j'ai été avec vous et je vous ai couvert de mon secours. Cette prophétie d'ailleurs peut, aussi bien qu'à Jérémie, s'appliquer au Sauveur conformément au mystère de l'incarnation. Au lieu de notre traduction conforme à l'hébreu : « Tous me couvrent de malédictions, » jusqu'à ces mots : « Au temps de la tribulation contre vos ennemis, » je lis dans la Vulgate : « Ma force est tombée en défaillance dans ceux qui me maudissent. Que leurs malédictions s'accomplissent, Seigneur, et qu'ils soient eux-mêmes comblés de biens, si je ne vous ai pas supplié au temps de leur affliction, et si au temps de leur tribulation je n'ai pas intercédé pour leur succès contre leur ennemi. » Voici le sens : « Ma force est tombée en défaillance dans ceux qui me maudissent; » car ils ne comprennent point cette force dont la faiblesse fait la perfection, et plus ils me maudissent, plus ma force leur fait défaut. Le prophète ou le Seigneur ajoute : « Que leur désir s'accomplisse, Seigneur, et qu'ils soient heureux, » c'est-à-dire, que se réalisent les malédictions dont m'accablent mes ennemis, si au temps de leur tribulation et de leurs angoisses, quand

l'ennemi pillait leurs richesses et les faisait captifs, je ne suis pas accouru devant vous pour vous supplier en leur faveur, vous disant : « Pardonnez-leur, mon Père, car ils ne savent ce qu'ils font. » *Luc.* xxiii, 34. Au reste, dans ce livre, nous voyons aussi que Jérémie implora souvent la miséricorde divine en faveur du peuple.

Le fer peut-il s'allier avec le fer qui vient de l'aiglon, et avec l'airain? » *Jerem.* xv, 12. Symmaque : « Le fer nuira-t-il au fer qui vient de l'aiglon, et l'airain à l'airain? » Les Septante et Théodotus : « Le fer et la cuirasse d'airain peuvent-ils vous connaître? » L'origine de ces interprétations différentes est claire; le mot hébreu *JARE*, à cause de l'ambiguïté de la prononciation, répond à la fois à amitié et à malice, et si, à cause de la similitude, on lit la lettre *DALETH* au lieu de *RES*, il veut dire également science et connaissance. Voici comment il faut entendre ce passage : Ne vous plaignez pas si le peuple est votre ennemi; vous lui annoncez de dures choses et il ne peut vous aimer à cause de cette dureté. Ou bien : Les Babyloniens qui viennent de l'aiglon et qui sont semblables au fer le plus dur, ne pourront s'unir d'amitié avec ce peuple dont l'entêtement indomptable est semblable à l'airain plus dur encore. Ou enfin : Le fer à cause de sa dureté, c'est-à-dire, le peuple n'est pas digne de connaître le Dieu d'Israël, lui qui est arrivé à une si grande malice, qu'on le

mibi, » usque ad eum locum ubi scriptum reperit : « In tempore tribulationis adversus inimicum, » in editione Vulgata ita scriptum reperit : « Fortitudo mea deficit in his, qui maledicunt mihi; fiat, Domine, dirigentibus illis, si non est tibi in tempore afflictionis eorum; et in tempore tribulationis eorum, in bona contra inimicum. » Et est sensus : « Fortitudo mea deficit in his, qui maledicunt mihi; » non enim intelligunt virtutem meam, quae in infirmitate perditur, et quanto plus mihi maledixerint, tanto meae in illis plus deficit fortitudo. Jungiturque vel Propheta vel Dominus, et ait : « Fiat, Domine (*Al.* Dominus), dirigentibus illis, » hoc est, veniant mihi maledicta, quae loquantur inimici, et illi dirigantur in bonum, si non in tempore tribulationis eorum et angustiae, quando eos vastabat inimicus et capere festinabat, steti in conspectu tuo, et rogavi te pro illis, et dixi : « Pater,

ignosce eis, quod enim faciunt, nesciunt. » *Luc.* xxiii, 34. Sed et Jeremiam saepe deprehendimus in hoc volumine rogasse pro populo.

« Numquid foderabit ferrum ferro ab Aquilone, et aes; » *Jerem.* xv, 12; Symmachus : « Numquid nocet ferrum ferro ab Aquilone, et aes? » *LXX* et Theodotus : « Si cognoscat ferrum et operimentum aeneum? » Varietas causae perspicua est; verbum enim (*Al.* *JARE* *דָרִיעַ*), quod in praesenti loco scriptum est, pro ambiguitate quantificationis et amicitiam, sonat « et maledictam, » quod si pro *RES* littera (quae *DALETH* litterae similis est) legatur *DALETH*, « scientiam cognitionem » que significat. Quod autem dicitur, sic intelligendum est : Ne quod populus inimicus tuus sit; te enim dura nuntiante, non potest te amare qui durus es. Sive Babyloni, qui ab Aquilone veniunt, sicutque ferrum durissimum, huic populo duriori et in aëris similitudinem

(a) « Jare » Non legebat Hieronymus mediam litteram ? « Van, » sive « hollen, » in hac voce Hebraea, et manifestum nobis est ex consuetudine, adiciendum fide; legitur enim « Jare, » non « Jera » juxta Hieronymum Hebraici contextus punctationem. — Scribit Martian. דָרִיעַ cum « Van, » quam habentem Hebraicis contextus punctationem ne ipse quidem in notis probat. Quid quod ipsam quod accessit, Hebraicum exemplar sine Van legit דָרִיעַ ?



croirait recouvert d'une enveloppe d'airain, le métal le plus dur.

« J'abandonnerai au pillage dans tous vos confins vos richesses et vos trésors, sans que vous en receviez aucun prix à cause de la multitude de vos péchés. Je ferai venir vos ennemis (ou je vous réduirai en servitude sous des ennemis) d'une terre que vous ne connaissez point, parce que le feu de ma fureur s'est allumé et qu'il vous embrasera. » *Jerem. xv, 13, 14.* Je livrerai pour rien tous vos biens à vos ennemis, à cause des péchés qui ont été commis dans tout votre pays. Je ferai venir vos ennemis ou je vous réduirai en servitude dans la Chaldée, et le feu de ma colère, une fois allumé, vous brûlera et ne pourra être éteint. C'est vous-même qui avez fourni les aliments à ma flamme, qui consumera en vous le bois, le foin et la paille. Dieu donc n'est pas la cause de cet incendie, mais eux-mêmes qui lui ont fourni les matières qu'il dévore.

« Vous savez, Seigneur, vous souvenir de moi; visitez-moi contre ceux qui me persécutent. Que votre patience ne se lasse pas à mon égard, car j'ai soutenu l'opprobre pour votre nom. Vos paroles se sont trouvées en moi et j'en ai fait mon aliment (ou anéantissez ceux qui rejettent vos paroles). Votre parole est devenue (ou sera) pour mon cœur un sujet de joie et d'allé-

indomito, non poterant amicitia copulari. Sive ferrum durissimum, hoc est, populus Israel Dei cognitione indignus est, qui in tantam pernit malitiam, ut duriori metallo ere circumdatus sit.

« Divitias tuas et thesauros tuos in direptionem dabo, gratis (sive absque pretio) in omnibus peccatis tuis et in cunctis terminis tuis. Et adducam inimicos tuos (sive servare te faciam inimicis tuis) de terra, quam nescis; quia ignis accensus est in furore meo; super vos ardebit. » *Jerem. xv, 13, 14.* Omnem, inquit, substantiam tuam tradam inimicis tuis absque ullo pretio, propter peccata, quæ fecisti in cunctis terminis tuis. Propterea adducam inimicos tuos, sive servare te faciam in terra Chaldæa; quia ignis meus, qui semel in meo furore successus est, in te ardebit, et extingui non poterit. Tu enim præbuisi materiam ardoris tui, ut meus ignis tua, quæ in te sunt, ligna consumat, et fœnum, et stipulam; ac per hoc non est causa ardoris in Domino, sed in his qui fomenta incendio ministraverunt.

« Tu scis, Domine, recordare mei, et visita me, et tere me ab his, qui persequuntur me. Noli in patientia tua suscipere me, scito quoniam sustinui pro te

gresso, parce que j'ai été appelé de votre nom, Seigneur Dieu des armées. » *Jerem. xv, 15, 16.* « Vous savez » n'est pas dans les Septante. Heureux celui qui a conscience d'avoir souffert l'opprobre pour Dieu. Aussi est-il dit: « On a entendu les paroles, » que vous prononciez par ma bouche. « Et je les ai mangées, » c'est-à-dire, elles sont devenues ma nourriture; ou bien, d'après Symmaque, « je les ai recueillies, » afin qu'après avoir été jusqu'ici pour moi un sujet d'opprobre, elles devinssent une source de joie. Et les Babyloniens prouvent l'accomplissement des événements que Jérémie avait prédits. Ou bien voici le sens: J'ai enduré les angoisses, j'ai souffert les maux que m'a infligés un peuple persécuteur; et je me suis réjoui néanmoins d'avoir accompli vos ordres et d'avoir enduré de cruels traitements pour votre nom.

« Je ne me suis point assis dans l'assemblée de ceux qui jouent, et j'ai été glorifié (ou je craignais) en présence de votre main; j'étais assis solitaire, parce que vous m'avez rempli d'amertume (ou de menace). » *Vulg.* « Pourquoi ma douleur est-elle devenue permanente (ou pourquoi ceux qui me persécutent, ont-ils la force) et ma plaie est-elle incurable et sans espoir (ou et d'où viendra la guérison à ma plaie si profonde)? Elle est devenue pour moi comme les eaux mensongères des infidèles

opprobrium. Inveni sunt sermones tui, et comedi eos (sive ab his, qui reprobandi sermones tuos, consume eos). Et factus est mihi (sive erit mihi) verbum tuum in gaudium et letitiam cordis mei, quoniam invocatum est nomen tuum super me, Dominus Deus exercituum. » *Jerem. xv, 25, 16.* Hoc quod diximus, « Tu scis, » in LXX non habetur. Felix est autem illa conscientia, quæ pro Deo sustinet opprobrium. Unde dicit: « Inveni sunt sermones tui, » quos meo ore loquebaris. « Et comedi eos, » hoc est, in cibum mihi versi sunt; sive juxta Symmachum: « Suscepimur eos, » ut mihi in letitiam verteretur, qui dudum fuerat in opprobrium. Unde et Babylonii confitentur impleta, quæ Jeremias futura prædixerat. Sive hic sensus est: Sensi, angustias; miseras pertuli populi persequentis; sed tamen gravioris sum, me tuis parvis præceptis, et propter nomen tuum dura perpassus sum.

« Non sedi in concilio ludantium, et gloriatum sum (sive meebam) a facie manus tue; solus sedebam, quoniam amaritudine (*Vulg.* comminatione) repleti me. Quare factus est dolor meus perpetuus (sive quare qui contrastant me, confortantur) et plaga mea despectabilis renuit curari (sive plaga mea fortis, unde

(ou comme une eau menteuse où n'est pas la foi.) » *Jerem. xv, 17, 18.* Les Juifs pensent que ce langage est mis dans la bouche de Jérusalem: Je me suis, dit-elle, assise solitaire, j'ai été abreuvée d'amertume et ma douleur n'a pas eu de repos; comme des eaux qui passent, ainsi se sont écoulées les paroles mensongères des Prophètes qui me promettaient le bonheur. Mais il convient mieux de prêter ce langage au prophète lui-même, langage d'un saint homme qui n'a point pris part à l'assemblée ou au conciliabule des gens de plaisir, parce qu'il redoutait la main menaçante de Dieu, et qui a mieux aimé se glorifier de ne point s'associer au mal. « J'étais, dit-il, assis solitaire, » selon cette parole de l'Écriture: « Je ne me suis point assis dans l'assemblée des hommes vains, et je ne me mêlerai pas à ceux qui commettent l'iniquité. J'ai eu en horreur la société des méchants, et je ne m'assiérai pas au milieu des impies; » *Psal. xxv, 4, 5;* et ailleurs: « Je suis solitaire jusqu'à la fin de mon voyage. » *Psal. cxi, 10.* « En présence de votre main, dit-il, j'étais assis solitaire, » parce que je vous crains, parce que je pense sans cesse à votre main levée sur moi. Je n'ai pas voulu m'asseoir dans l'assemblée des gens frivoles, mais je dévorais mon amertume, pour me préparer la joie dans l'avenir. Et il n'y a pas eu de repos dans ma douleur, mais la souffrance m'oppressait sans relâche sans que

curabor)? Facta est mihi quasi mendacium aquarum infidelium (sive quasi aqua mendax non habens fidem) » *Jerem. xv, 17, 18.* Hæc Hebræi ex persona Jerusalem dicit arbutantur: quod sola sederit, et amaritudine repleta sit, et factus sit dolor ejus perpetuus; et quomodo aquæ pertranseat, sic verba Prophetarum, quibus sibi prospera pollicebantur, transisse mendaciter. Melius autem, ut ex persona Prophetæ hæc dicit accipiamus, sermonibus sancti viri, qui non sederit in concilio, sive secreto ludantium, quod timuerit impendentem sibi manum Dei; sive magis gloriatum sit, se malorum non habere consortium. « Solus, » inquit, « sedebam, » secundum illud quod scriptum est: « Non sedi cum concilio vanitatis, et cum iniqua gerentibus non introibo. Odivi Ecclesiam malignantium, et cum impiis non sedebam. » *Psal. xxv, 4, 5;* et in alio loco: « Solitarius sum ego, donec pertranseat, » *Psal. cxi, 10.* « A facie, » inquit, « manus tuæ, solus sedebam, » dum te timeo, dum impendentem mihi manum tuam semper expecto. In concilio ludantium sedere nolui, sed meam amaritudinem devorabam, ut in futuro mihi gaudium prepa-

j'y attendisse aucun soulagement. Car ils ont prévalu ceux qui me persécutaient, et ma plaie s'est agrandie encore. Mais j'ai mis ma consolation en ce qu'elle est semblable à une eau mensongère qui passe. Comme on ne fait que voir une eau qui passe en fuyant, qu'elle est déjà écoulee; ainsi, grâce à votre secours, est passée toute irruption de mes ennemis. Daigne le Seigneur nous accorder à nous aussi de ne point nous asseoir dans l'assemblée des hommes frivoles, qui ne pensent point à l'avenir; de ne nous point laisser abattre par l'adversité, mais de redouter sans cesse la sentence du Seigneur et de dire avec le Prophète: « J'étais assis solitaire, parce que j'ai été rempli d'amertume. » Ce n'est donc pas le conseil des sages, mais le secret conciliabule des hommes vains qui cherche ses joies ici-bas. Pour moi, j'aime à m'unir indissolublement à Dieu, à mettre en lui mon espérance, à être abreuvé d'opprobres, en attendant la sentence de mon juge, qui, à la fin, montrera réellement que toute amertume et toute tristesse s'est écoulée comme une eau qui fuit.

« C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur: Si vous changez les autres à moi, je changerai votre état, et vous vous tiendrez en ma présence. Si vous séparez ce qui est précieux de ce qui est vil, vous serez comme ma bouche. Ce sont eux qui se convertiront à vous, et non vous qui vous convertirez à eux. Je vous donnerai à ce

rarem. Nec habui intervalla doloris mei, sed jugi miseria deprimebar, ut nulla expectarem remedia. Prævaluerunt enim qui contrastabant me, et facta est plaga mea fortis. Sed in hoc habui consolationem, quod fuerit quasi aqua mendax, atque præteriens. Sicut enim aquæ prætereuntes dum fluunt, videtur et dilabuntur; præterit. Utinam Dominus præstet et adjuvante, præterit. In concilio ludantium, et eorum qui futura non cogitant; nec adversis cedere (*Al. recedere*), sed semper Dei sententiam formidare, et dicere cum Propheta: « Solus sedebam, quia amaritudine repletus sum. » Gaudeat igitur in presenti tempore; nequaquam consilium sapientium, sed arcanum secretumque ludantium; mihi adherere Deo bonum sit, ponere in Deo spem meam, saturari opprobrii, et judicis mei expectare sententiam; cum quo finis advenierit, opere monstrabit omnem tristitiam et amaritudinem asquarum fluentium pertransisse.

« Propter hoc hæc dicit Dominus: Si converteris convertent te; et ante faciem meam stabis. Et si separaveris pretiosum a vilis, quasi os meum eris. Conver-



peuple pour être comme un mur d'airain inébranlable; ils combattront contre vous et ils ne prévaudront point, parce que je suis avec vous, afin de vous sauver, et je les exterminerai, dit le Seigneur. Je vous délivrerai de la main des méchants, je vous rachèterai de la main des forts (ou des pestilentiels.) » *Jerem. xv. 19 et seqq.* Il est manifeste que ce qui précède, ce n'est point Jérusalem, mais le Prophète qui l'a dit. Le Seigneur lui répond: Si vous retirez le peuple de ses péchés, je vous retirerai de la tribulation pour vous mettre dans la joie, et vous vous tiendrez en ma présence, comme les Anges se tiennent en la présence de Dieu, dont ils voient sans cesse la face. « Si vous séparez ce qui est précieux de ce qui est vil, vous serez comme ma bouche. » Afin que vous ne pensiez pas que l'œuvre du bien est sans récompense, si dans vos discours vous faites discerner mes saints du nombre des pécheurs, vous serez comme ma bouche et vous serez identifié à mes préceptes. Ce n'est point vous qui devez devenir l'imitateur de vos ennemis, mais vos ennemis, le vôtre. Ne tremblez pas, ne dites point: « Pourquoi ma douleur n'a-t-elle point eu de relâche, et ma plaie s'est-elle envenimée, » ou « est-elle sans espoir, » sans que je puisse attendre sa guérison. Car je vous rendrai comme un mur d'airain qui est indestructible; vous serez inébranlable aux attaques des adversaires, grâce à

tentur ipsi ad te, et tu non converteris ad eos. Et dabo te populo huic in murum æneum fortem; et habebunt adversum te, et non prævalebunt, quia ego tecum sum, ut salvum te faciam; et eruum, dicit Dominus. Et liberabo (*Al. liberem*) te de manu pessimorum, et redimam te de manu fortium (*sive pestilentium*). *Jerem. xv. 19 et seqq.* Manifestum est quod superiora nequaquam Jerusalem, sed Propheta dixerit. Qui respondit Dominus: Si converteris a peccatis populorum, et ego de tribulatione convertam te in latitium, et stabis ante faciem meam, sicut Angeli stant in conspectu Dei, quotidiè videntes faciem illius. « Et si separaveris pretiosum a vili, quasi os meum eris. » Ne putes, inquit, boni operis non esse mercedem, si sanctos quosque meos de numero peccantium tuis sermonibus segregaris, eris quasi os meum, et meis præceptis copulaberis. Debet enim illi tui imitatores esse, et non tu eorum. Nec reformides, et dicas: « Quare factus est dolor meus perpetuus, et plaga mea fortis, » sive « desperabilis, » ut me desperem posse curari. Dabo enim te quasi murum æneum atque fortissimum, ut contra adversarium omni resistas robore, et me habeas

mon secours, qui vous délivrera de la main des méchants, ou des hommes pestilentiels, et je vous rachèterai au prix de mon sang, ou maintenant même avec mon aide. Cela nous montre quel est le mérite de la parole d'un docteur, si elle a le pouvoir de délivrer une âme égarée et de la retirer du nombre des pécheurs.

« La parole du Seigneur s'est fait entendre à moi en ces termes: Gardez-vous de prendre (*Vulg.* vous ne prendrez pas) une épouse, et n'ayez point (*Vulg.* vous n'aurez pas) des fils et des filles en ce lieu. Car voici ce que dit le Seigneur: Les fils et les filles qui sont engendrés en ce lieu, leurs mères qui les ont enfantés, et leurs pères dont ils ont continué la race sur cette terre, mourront de male mort et de maladies; on ne les plaindra point, ils ne seront pas ensevelis, ils pourriront sur le fumier au-dessus de la face de la terre, ils seront exterminés par le glaive et la famine, et leurs cadavres serviront de pâture aux oiseaux du ciel et aux bêtes de la terre. » *Jerem. xvi. 1 et seqq.* Puisque, en raison de l'imminence de la captivité, il est interdit au prophète de se marier, pour qu'il n'ait pas les tribulations de la chair, et pour que, outre sa propre douleur, il ne soit pas torturé par les souffrances de sa femme et de ses enfants, avec combien plus de raison l'Apôtre prescrit, *I Corinth. vii.*, parce que le temps est court, et que la fin du monde est imminente, que ceux

adjutorem et liberem te de manu pessimorum, sive pestilentium, et redimam te, vel meo sanguine, vel in præsentiarum meo auxilio. Consideremus quantum mercedem habent sermo doctoris, si valuerit ab errore quoniam liberare, et de peccantium numero educere. « Et factum est verbum Domini ad me, dicens: Noli accipere (*Vulg.* Non accipies) uxorem, et non sint (*Vulg.* erunt) tibi filii et filiae in loco isto. Quia hæc dicit Dominus: « Super filios et filias que generaverunt in loco isto, et super matres eorum, que genuerunt eos, et super patres eorum, de quorum stirpe nati sunt in terra hæc, mortibus ægrotationum (*Al. ægrotationum*) morientur; non plangentur, et non sepelientur, in sterquilinum super faciem terræ erunt, et gladio et fame consumerunt, et erunt cadavera eorum in escam volatilibus cæli et bestiis terræ. » *Jerem. xvi. 1 et seqq.* Si tempore imminuentis captivitatis velatur Propheta uxorem ducere, ne tribulationem carnis habeat, et super dolorem proprium uxoris quoque ac liberorum miseris torqueatur, quanto magis Apostolus jubet, *I Corinth. vii.*, quia abbreviatum tempus est et imminet consummatio, ut etiam qui habent uxores, sic sint

qui ont des femmes soient comme s'ils n'en avaient point! Il est donc superflu de démontrer encore, à l'encontre d'une hérésie récente (*Jovinianisme*), que la bigamie et la trigamie n'ont pas été établies, mais seulement tolérées par la Loi. Autre chose en effet est faire ce qui est bon en soi, autre chose une concession être accordée, afin que nous ne fassions pas un mal plus grand. L'Apôtre lui-même donne les raisons pour lesquelles il veut que les veuves trop jeunes se marient: « Quelques-unes d'entre elles sont retournées en arrière sur les traces de Satan. » *I Tim. v. 15.* Et Jovinien, précepteur de la continence et de la chasteté perpétuelles, lui qui ose blasphémer jusqu'à s'égaliser à Dieu, dans son inconscience, loue les mariages pour la troisième et pour la quatrième fois, que j'appellerai moins des mariages, qu'un soulagement à l'humaine misère et comme la dernière planche de salut dans le naufrage. Mais peut-être a-t-il voulu accorder à ses Amazones la licence de se mêler, jusque dans l'âge de la décrépitude, aux luttes des honteuses voluptés. Pourquoi est-il défendu au prophète de se marier? la raison est évidente: Parce que le siège prochain, la peste, le glaive et la famine vont tout exterminer, et que le nombre des morts sera si grand, qu'on ne pourra plus les ensevelir; les cadavres joncheront le sol comme un fumier, livrés à la dent des oiseaux et des bêtes. Il est à remarquer que le dépérisse-

ment dans les maladies et une longue souffrance sont la marque de la colère de Dieu. C'est ainsi que l'infirmité consume Joram, fils de Josaphat. *II Par. xxxi.* L'Apôtre enseigne que ceux-là sont malades, dépérissent et meurent, qui violent les saints préceptes. *I Cor. xi.*

« Car voici ce que dit le Seigneur: N'entrez point dans la maison du festin, n'y allez pas pour les plaindre et ne les consolez point, parce que j'ai retiré ma paix, ma miséricorde et ma compassion à ce peuple, dit le Seigneur. Les grands et les petits mourront sur cette terre, et ils ne seront point ensevelis; on ne les plaindra pas, on ne se frappera point la poitrine, on ne se rasera pas les cheveux pour eux. On ne rompra point fraternellement le pain avec celui qui pleure pour le consoler de la perte du mort, et ils ne recevront pas le calice plein pour les consoler de la perte de leur père et de leur mère. Vous n'entrez pas, (*Vulg.* n'entrez pas) dans la maison du festin, pour vous asseoir au milieu d'eux, et y manger et boire. » *Jerem. xv. 5 et seqq.* L'Apôtre défend même de manger avec ceux qui sont ennemis de Dieu; *I Corinth. v.*; et saint Jean dit: « Ne dites même pas bonjour à des gens de cette sorte. » *II Joan. x.* Le Sauveur du reste avait interdit aux Apôtres de saluer qui que ce fût sur le chemin. *Luc. x.* Elisée défend de même toute salutation à Giezi allant guérir un enfant. *IV Reg. iv.* La coutume est de porter des mets à ceux qui pleurent sur

quasi non habeant! Unde superflua novi hæretici « Joviniani » reprehensio, qui docuimus digamiam et trigamiam non ex lege descendere, sed ex indulgentia. Aliud est enim facere, quod per se bonum sit, aliud ideo concedi, ne peiora faciamus (*Al. facias*). Dicit enim et ipse causas, cur velit adolescentulas viduas nubere, inferens: « Jam enim quædam earum abiierunt retro post Satanam. » *I Tim. v. 15.* Simulque præceptor continentiae et perpetuæ castitatis, et æqualem se blasphemans Deo, laudat terna quaternaque conjugia, que ego non tam conjugia dicam, quam miseriarum solatia et extremam tabulam naufragorum (*Al. naufragiorum*): nisi forte tribuit indulgentiam Amazonibus suis, ut usque ad decrepita senectutem bella libidinum experiantur. Cur autem Propheta arceatur uxorem ducere, causa perspicua est, quod obsidione vicina, pestilentia, et gladio, et fame, universi interest, et tantus sit numerus morientium, ut sepulture vincatur officium, sed instar sterquilini jaceant cadavera, volatilibus bestiisque laceranda. Et hoc notandum, quod ægrotationibus et longa infirmitate tabescere. Dei ira sit. Unde et Joram filius Josa-

phat infirmitate consumitur. *II Par. xxi.* Et apostolus docet ægrotare eos et tabescere, et mori, qui sancta violant. *I Cor. xi.*

« Hæc enim dicit Dominus: Ne ingrediaris domum convivii, neque vadas ad plangendum, neque consolaberis eos, quia abstuli pacem meam a populo isto, dicit Dominus, misericordiam et miserationes. Et morientur grandes et parvi in terra ista, non sepelientur, neque plangentur, et non se incident, neque calvium fiet pro eis. Et non frangent inter eos lugenti panem ad consolandum super mortuum, et non dabunt eis potum calicis ad consolandum super patre suo et matre. Et domum convivii non ingredieris (*Vulg.* ingrediaris), ut sedens cum eis, et comedas et bibas. » *Jerem. xvi. 5 et seqq.* Apostolus præcipit, cum his qui æverentur Deum, nec cibum quidem esse sumendum; *I Cor. v.*; et amplius: « Nec ave quidem hujusmodi dixeritis. » *II Joan. x.* Et salvator Apostolis interdicit, ne quemquam in itinere saluent. *Luc. x.* Unde et Elisæus pergenti ad sanandum puerum Giezi salutationem interdicit. *IV Reg. iv.* Moris autem est lugentibus ferre cibos et præparare convivium, que Græci *παραμυθια* vo-



un mort et de leur préparer le repas que les Grecs appellent *παριδανον*, et les Latins *parentalia*, parce que c'est un suprême devoir rendu aux parents. L'Écriture dit aussi ailleurs : « Donnez du vin à ceux qui sont dans le deuil, » *Prov. xxxi, 6*, sans doute afin qu'ils oublient leur douleur. Il est donc ordonné au Prophète de ne consoler personne de ce peuple, de ne se point mêler aux festins des ennemis de Dieu, pour n'avoir point à rendre les derniers devoirs dans les funérailles des morts. Autre chose, en effet, est mourir par la loi commune de la nature, autre chose périr par le châtement de Dieu. « J'ai, dit-il, retiré ma paix à ce peuple ; » ils sont indignes de compassion ; je n'épargnerai aucun âge ; grands et petits mourront pareillement, et ils ne recevront même pas la sépulture. « On ne se frappera point la poitrine, on ne se raserà point les cheveux en leur honneur. » Ce fut la coutume chez les Anciens, et de nos jours encore elle persiste chez quelques Juifs, de se lacérer les bras en signe de deuil et de se raser les cheveux ; c'est, nous dit l'Écriture, ce que fit *Job. i et xxii*. De là vient qu'il est recommandé au prophète de ne point rompre le pain avec eux, de ne point entrer pour les consoler de la perte des leurs, de ne point partager leur boisson, de ne pas pénétrer dans la maison du festin et de n'avoir point compassion d'eux qui sont prêts pour le châtement divin. Si c'est là ce qui est dit de ceux qui sont

dans le deuil, qu'advient-il des hérétiques, dont la parole se propage comme un cancer, et tous les jours jonchent l'Église des cadavres de ceux qu'ils ont trompés ?

« Car voici ce que dit le Seigneur des armées, le Dieu d'Israël : Je ferai cesser dans ce lieu en vos jours et à vos yeux tous les cris de joie et de réjouissance, les chants de l'époux et les chants de l'épouse. Et lorsque vous annoncerez ces paroles à ce peuple, et qu'ils vous diront : Pourquoi le Seigneur a-t-il résolu de nous affliger de si grands maux ? quelle est notre iniquité ? quel est le péché que nous avons commis contre le Seigneur notre Dieu ? vous leur direz : C'est parce qu'après que vos pères m'ont abandonné, dit le Seigneur ; qu'ils ont couru après les dieux étrangers, qu'ils les ont servis et adorés, et qu'ils m'ont délaissé et n'ont point observé ma loi ; vous-mêmes vous avez encore fait plus de mal que vos pères. » *Jerem. xvi, 9, et seqq.* Quand l'Église pêche, Dieu lui ôte toute joie et cette allégresse dont l'Apôtre a dit : « Réjouissez-vous et, je le répète, réjouissez-vous. » *Philip. iv, 4* ; et le chant de l'époux et celui de l'épouse, dont il est écrit : « Celui qui a une épouse est époux. » *Joan. iii, 29*. Si, est-il dit, le peuple vous demande pourquoi il souffre ainsi, s'il s'enquiert de la cause de ses maux, répondez-lui : « Parce que, dit le Seigneur, j'ai été abandonné par vos pères, » qui sont à votre tête dans les Églises, qu'ils sont

cant, et a nostris vulgo appellantur « parentalia ; » eo quod parentibus justa celebrentur. Dicit et sibi Scriptura divina : « Date vinum his, qui in luctu sunt, » *Prov. xxxi, 6*, ut videlicet obliviscantur doloris. Precipitur ergo Propheta, ne ullum de populo consoletur, ne misceat inimicorum Dei convivia, ne justa celebret super funibus defunctorum. Aliud est enim mori communi lege nature, aliud Dei occidisse sententia. « Absulti, » inquit, « pacem meam de populo isto, » et misericordia indigni sunt ; nullique aetati paream, sed et grandes et parvi pariter interibunt, ita ut sepultura quoque careant. « Nec se incidunt, sicut, eneeque calvitium fiet (16). Faciant pro eis. » Mos hic fuit apud Veteres, et usque hodie in quibusdam permanet Judaeorum, ut in luctibus incidant lacertos, et calvitium faciant ; quod etiam Job fecisse legitur. *Job. i et xxii*. Unde et Propheta dicitur, ne frangat inter eos panem, nec ingrediatur ad consolandum pro mortuo, neque potum tribuat, neque ingrediatur domum convivii, et ne misceatur eis, qui Dei sententia preparati sunt. Si autem hoc de lugentibus dicitur, quid fiet de hereticis

quorum sermo serpit ut cancer, et quotidie prosternunt in Ecclesia funera deceptorum ?

« Quia hæc dicit Dominus exercituum Deus Israel : Ecce ego auferam de loco isto in oculis vestris et in diebus vestris vocem gaudii, et vocem litiæ ; vocem sponsi, et vocem sponsæ. Et cum annuntiaveris populo huic omnia verba hæc, et dixerint tibi : Quare locutus est Dominus super nos omne malum grande istud ? quæ iniquitas nostra, et quod peccatum nostrum quod peccavimus Domino Deo nostro ? Dices ad eos : Quia dereliquerunt me patres vestri, ait Dominus ; et abierunt post deos alienos, et servierunt eis, et adoraverunt eos, et me dereliquerunt, et legem meam non custodierunt. Sed et vos pejus operati estis quam patres vestri. » *Jerem. xvi, 9 et seqq.* Quando peccaverit Ecclesia, auferunt de ea omne gaudium et universa litiæ, de qua Apostolus dicit : « Gaudete ; iterum dico gaudete ; » *Philip. iv, 4* ; vox sponsi et vox sponsæ, de quo scriptum est : « Qui habet sponsam sponsus est » *Joan. iii, 29*. Si autem, inquit, interrogaverit te populus, cur ista patiat, et causas miseriarum suarum

allés après les dieux étrangers, faisant leur Dieu de leur ventre, de l'avarice et de la luxure, et mettant leur gloire dans leur propre honte, celle de servir ces divinités. Car tout homme est esclave de ce par quoi il se laisse vaincre. « Ils les ont adorés, chacun adorant ce qu'il chérissait. » Ils m'ont abandonné, et ils n'ont point observé ma loi. » Le caractère distinctif des prêtres est d'observer eux-mêmes la loi qu'ils enseignent, et d'instruire le peuple qui leur est soumis et le troupeau qui leur est confié autant par leurs exemples que par leurs paroles. Et pour que les Juifs ne puissent dire : Cette sentence est injuste ; les pères ont mangé le raisin vert, et ce sont les dents des enfants qui sont agacées, *Ezech. xviii*, il ajoute : « Vous-même vous avez fait plus de mal que vos pères. Puisqu'ils ont fait plus de mal, il est juste que le châtement retombe sur eux. »

« Car chacun de vous suit les égarements et la corruption de son mauvais cœur, et ne veut point écouter ma voix. Je vous chasserai donc de ce pays dans une terre qui vous est inconnue comme elle l'a été à vos pères et vous servirez là, jour et nuit, des dieux étrangers qui ne vous donneront aucun repos. » *Jerem. xvi, 43*. Dès qu'ils sont abandonnés par le Seigneur, ils font ce qui ne convient pas, et suivent les désirs de leur cœur mauvais d'où sortent les pensées mauvaises ; *Matth. xv* ; aussi sont-ils séparés de l'Église, et

chassés dans une terre éloignée inconnue à leurs pères et à eux-mêmes avant le péché, là ils servent des dieux étrangers, qui ne sont pas dieux, mais que l'aveuglement de ceux qui les adorent fait regarder comme tels. Les mots : « Jour et nuit, » marquent la constante persévérance des pécheurs dans leur crime ; le jour, esclaves de leurs égarements, ils le sont, la nuit, de leur concupiscence. « Ils ne vous laisseront aucun repos. » Il s'agit évidemment des faux dieux, dont il vient d'être dit : « Là vous servirez des dieux étrangers. » Ainsi, tout péché que nous commettons, toute mauvaise œuvre que nous entreprenons et que nous accomplissons le jour ou la nuit, sont faits sous l'empire des démons, qui ne nous laissent aucun repos et nous poussent à entasser crime sur crime et à combler la mesure des péchés.

« C'est pourquoi les jours viennent, dit le Seigneur, où on ne dira plus à l'avenir : Vive le Seigneur, qui a tiré les enfants d'Israël de l'Égypte ; mais : Vive le Seigneur, qui a tiré les enfants d'Israël de la terre de l'Aquilon et de tous les pays où je les aurai chassés, et d'où je les ramènerai en cette terre que j'ai donnée à leurs pères. » *Jerem. xvi, 14, 15*. Le rétablissement futur du peuple d'Israël et la miséricorde après la captivité sont clairement prédits. Selon la lettre, la prophétie s'accomplit en partie sous Zorobabel, le grand-prêtre Jésus et Esdras. Dans le sens spirituel, elle devait avec plus de vérité et de per-

quesierit, respondebis ei : « Quia dereliquerunt me patres vestri, ait Dominus, » qui vobis presunt in Ecclesia, et abierunt post deos alienos, quorum Deus venter est, et avaritia et luxuria, et gloria in confusione eorum, et servierunt eis. A quo enim quis vincitur, ejus et servus est. « Et adoraverunt eos ; » adorant enim unusquisque quod diligit. « Et me dereliquerunt, et legem meam non custodierunt. » Sacerdotum est proprie, non solum docere, sed et facere legem ; ut nequaquam verbis subjectos sibi populos et creditum gregem, sed exemplis doceant. Ac ne forte dicerent, injusta est sententia : patres comederunt uvam acerbam, *Infra, xxxi*, et dentes filiorum obstupescere, *Ezech. xviii*, inferi : « Sed et vos pejus operati estis quam patres vestri ; ut super his qui patribus pejora peccaverint, iusta supplicia deferantur. »

« Ecce enim ambulat unusquisque post pravitatem cordis sui mali, ut me non audiat. Et ejiciam vos de terra hæc in terram quam ignoratis vos, et patres vestri, et servietis ibi diis alienis die ac nocte, qui non dabunt vobis requiem. » *Jerem. xvi, 13*. Semel a Domino derelicti, faciunt ea que non competant, ut va-

dant post desideria cordis sui mali, de quo exeunt cogitationes pessime, *Matth. xv*, et idcirco de Ecclesia separantur, ut vadant in terram longinquam, quam nec ipsi, nec patres eorum noverant priusquam peccarent, ut ibi serviant diis alienis, qui non sunt dii, sed eorum putantur errore qui eos colunt. Quod autem intulit : « Die ac nocte, » perpetuum peccantium ostendit in scelere perseverantiam, dum et in diebus flagitii, et in noctibus libidini serviant. « Qui non dabunt, inquit, vobis requiem. » Haud dubium quin falsos deos significet, de quibus dixit : « Et servietis ibi diis alienis. » Quidquid ergo peccamus, quidquid die et nocte facimus, et malorum operum perpetramus, imperium est demonum, qui nunquam nobis dant requiem, sed semper impellunt delictis augere delicta, et cumulum facere peccatorum.

« Propterea ecce dies veniunt, dicit Dominus, et non dicetur ultra : Vivit Dominus, qui eduxit filios Israel de terra Ægypti ; sed : Vivit Dominus, qui eduxit filios Israel de terra Aquilonis, et de universis terris ad quas eieci eos, et reducam eos in terram suam quam dedi patribus eorum. » *Jerem. xvi, 14, 15*. Manifeste



fection se réaliser en Jésus-Christ. Le temps viendra qu'on ne dira plus que le peuple a été ramené d'Égypte par Moïse et Aaron, mais de la terre de l'Aquilon, après que le roi des Perses, Cyrus, eut donné la liberté aux captifs. « Et de tous les pays; » ceci n'eut pas lieu au temps de Cyrus, mais, arrivera vers la fin des temps, conformément à la parole de l'Apôtre : « Après que sera entrée la plénitude des nations, alors tout Israël sera sauvé. » *Rom.* xi, 25, 26. Nous pouvons également appliquer cette prophétie aux persécutions qui sont arrivées à notre peuple, depuis les jours de Néron, dont l'Apôtre écrit : « J'ai été délivré de la gueule du lion, » *1 Tim.* iv, 17, jusqu'aux temps de Maximin; et y voir comment le Seigneur a eu compassion de son peuple et l'a ramené dans sa terre, c'est-à-dire, évidemment dans l'Église, qu'elle donna à nos pères, les Apôtres et leurs disciples.

« J'enverrai beaucoup de pêcheurs, dit le Seigneur, et ils les prendront à la pêche; et je leur enverrai ensuite beaucoup de chasseurs, et ils iront les chercher pour les prendre dans toutes les montagnes, dans toutes les collines et dans les cavernes des rochers. Mes regards sont attachés sur leurs voies; elles ne me sont point cachées, et leur iniquité n'a pu se dérober à mes yeux. Je leur rendrai premièrement au double ce que méritent leurs iniquités et leurs péchés parce que l'horrible puanteur de leurs idoles a

futura populi Israel restitutio prædicatur, et post captivitatem misericordia; que juxta litteram sub Zorobabel et Jesu Pontifice et Ezra ex parte completa est; juxta intelligentiam spiritualem veritas atque perfectio in Christo complenda describitur. Veniet, inquit, tempus quando nequaquam dicitur, quod populus redactus sit de Ægypto per Moysen et Aaron, sed reductus de terra Aquilonis, Cyro rege Persarum laxante captivos. « Et de universis, » inquit, « terris; » quod nequaquam Cyri tempore, sed ultimo fine complebitur, dicente Apostolo : « Postquam subintraverit plenitudo gentium, tunc omnis Israel salvus fiet. » *Rom.* xi, 25, 26. Possumus hoc et de persecutionibus, quæ nostro accidere populo a diebus Neronis, de quo scribit Apostolus : « Et liberatus sum de ore leonis » *1 Tim.* iv, 7, usque ad Maximianæ tempora, dicere : quomodo Dominus miseris sit populo suo, et reduxerit eos in terram suam, haud dubium quin in Ecclesiam, quam dedit patribus eorum, apostolis et apostolicis viris.

« Ecce ego mittam pisces multos, dicit Dominus et piscabuntur eos. Et post hæc mittam eis multos venatores, et venabuntur eos de omni monte, et de omni

suillè ma terre, et qu'ils ont rempli mon héritage de leurs abominations. » *Jerem.* xvi, 16 et seqq. Ce passage est diversement interprété. Les Juifs y voient une allusion aux Chaldéens, désignés sous le nom de pêcheurs et plus tard aux Romains, comparés à des chasseurs, et qui pourchassèrent ce peuple malheureux sur les montagnes, sur les collines, et dans les cavernes. S'il en a été ainsi, c'est, dit le Seigneur, parce qu'il a regardé les voies des Juifs, et qu'il leur a rendu ce que méritaient les iniquités dont ils avaient souillé la terre en vénérant les faux dieux, et en remplissant son héritage des abominations de l'idolâtrie.

Nos interprètes pensent avec bien plus de raison que Jérémie vise l'autre vie. Dieu vient de dire : « Je les ramènerai dans leur terre que j'ai donnée à leurs pères; » maintenant il montre comment il les ramènera. Il enverra d'abord les Apôtres, à qui le Sauveur a dit : « Suivez-moi, et je ferai de vous des pêcheurs d'hommes, » *Matth.* iv, 19. Il enverra ensuite des chasseurs, en qui nous pouvons voir ou les ecclésiastiques, ou les Anges qui, après la consommation des temps prendront à la chasse tous les saints sur les montagnes des dogmes sublimes, sur les collines des bonnes œuvres, et dans les cavernes des rochers, qui sont les Apôtres et leurs disciples. Et en effet, non-seulement Jésus-Christ est la pierre angulaire, mais il accorda aussi à l'apôtre Simon de

colle, et de cavernis petrarum quia oculi mei super omnes viarum. Non sunt abscondita ea a facie (Vulg. abscondite a facie) mea, et non fuit occulta iniquitas eorum ab oculis meis. Et reddam primum duplices iniquitates et peccata eorum, quibus (Vulg. quibus) contaminaverunt terram meam in morticiis idolorum suorum, et abominacionibus suis impleverunt hereditatem meam. » *Jerem.* xvi, 16 et seqq. Diversa hujus capituli interpretatio est. Judæi enim anteaquam significari Chalæos, qui sub piscatorum nomine describuntur, et postea Romanos, qui venatoribus comparantur, et de montibus collibusque et cavernis petrarum, infelicem populum sunt venati. Hoc autem Dominus fecisse se dicit, quia respererit vias eorum, et reddiderit iniquitates, quibus contaminaverunt terram, simulacra venerantes, et abominacionibus idolorum polluerant hereditatem ejus. Nostrum rectius et melius, hæc de futuro vaticinium Prophetam putant. Quia enim supra dixerat : « Reducam eos in terram suam, quam dedi patribus eorum, » nunc ostendit quomodo reducendi sint, quod primum mittat Apostolos, quibus Salvator dixit : Venite post me, et faciam vos fieri pisces omni-

s'appeler Pierre. *1 Corinth.* et *Matth.* xvi. Ceux qui suivent ses enseignements sont dits avec raison avoir été ramenés de la pierre. Dieu montre que les Apôtres et ceux qui ont été chassés après eux ont commis le péché, et que ce que méritaient leurs iniquités leur a été rendu au double. Car le serviteur qui connaît la volonté de son maître et qui ne la fait pas, sera châtié sévèrement. *Luc.* xii. Remarquons que l'hébreu porte « premièrement, » qui ne se trouve pas dans les Septante. Quand Dieu dit : « Je leur rendrai au double ce que méritent leurs iniquités et leurs péchés, » cela implique qu'après avoir reçus les maux, ils recevront aussi les biens. Or ceux-ci qui doivent plus tard être ramenés, ont souillé la terre du Seigneur par la mauvaise odeur de leurs idoles et ont rempli son héritage de leurs abominations, afin que le monde entier devienne le domaine de Dieu, et soit conservé, non pour ses mérites, mais par la miséricorde divine. Ce que nous avons dit : « Leurs voies ne me sont point cachées, » n'est pas dans la version des Septante.

« Seigneur, qui êtes ma force, mon appui et mon refuge au jour de la tribulation (ou de mes maux), » *Jerem.* xvi, 19. Toute force des hommes privée de la vertu de Dieu, qui est

num. » *Matth.* iv, 19. Et postea venatores, quos vel ecclésiasticos viros, vel Angelos possimus accipere, qui, postquam consummationis tempus advenit, venant sanctos quosque de montibus dogmatum excelsum, et de collibus honorum operum et de cavernis petrarum, Apostolis et apostolicis viris. Non solum enim Christus petra, sed et apostolo Petro donavit, ut vocaretur Petra. *1 Corinth.* x, *Matth.* xvi. In cujus sensibus requiscentes, recte dicuntur translati esse de petra. Ostenditque vel Apostolos, vel eos qui postea venati sunt, habuisse peccata, et recepisse duplices iniquitates suas. Servus enim qui scit voluntatem domini sui, et non facit eam, vapulabit multum. *Luc.* xii. Sciendumque quod in Hebraico positum sit, eprimum, et in Septuaginta editione prætermisum. Quando autem dicit : « Reddam primum duplices iniquitates, et peccata eorum, » subostendit, quod postquam receperint mala, recepturi sint et bona. Hi autem qui postea transferendi sunt, contaminaverunt terram Domini in morticiis idolorum suorum, et abominacionibus suis impleverunt hereditatem ejus, ut omnis mundus subditus fiat Deo et nequaquam suo merito, sed illius misericordia conservetur. Quod hic de Hebraico positum : « Non sunt abscondita ea a facie mea, » in Septuaginta non habetur.

Jésus-Christ, est réputée faiblesse et néant. Il faut donc recourir au Seigneur et dire : « Seigneur, vous êtes notre refuge à jamais; » *Psal.* lxxxix, 1; et ailleurs : « Celui qui habite dans le secours du Très-Haut demeurera sous la protection du Dieu du ciel. » *Psal.* xc, 1. Par jour de la tribulation ou des maux, il faut entendre celle dont l'Apôtre dit : « Pour nous arracher de ce siècle mauvais.... Rachez le temps, parce que les jours sont mauvais. » *Galat.* i, 4.

« Les nations viendront à vous des extrémités de la terre et elles diront : Il est vrai que nos pères n'ont possédé que le mensonge et qu'un néant qui leur a été inutile. » *Jerem.* xvi, 19. Les Septante : « Les nations viendront à vous des extrémités de la terre, et elles diront : Comment nos pères ont-ils possédé des idoles qui n'ont jamais eu pour eux rien d'utile? » Après qu'Israël a été chassé, et transporté par des pêcheurs et des chasseurs, la multitude des Gentils est logiquement appelée à la foi, et confesse sa primitive erreur, ou l'erreur de ses pères. En disant : « Comment nos pères ont-ils possédé des idoles qui ne peuvent être utiles à rien? » ils confessent la vérité de leur nouvelle croyance, et que tout secours réside en elle.

« Comment un homme se ferait-il des dieux? certainement ce ne sont point des dieux. » *Jerem.*

« Domine, fortitudo mea, et robor meum, et refugium meum in die tribulationis (sive malorum). » *Jerem.* xvi, 19. Omnis hominum fortitudo, sine Dei virtute, quæ Christus est, imbecilla reputatur et nihili. Unde confugiendum est ad Dominum, atque dicendum est : « Domine, refugium factus es nobis, in generatione et generatione; » (*Psal.* lxxxix, 1); et in alio loco : « Qui habitat in adiutorio Altissimi, in protectione Dei celi commorabitur. » *Psal.* xc, 4. Dies autem tribulationis, sive malorum, illa intelligenda est, de qua dicit et Apostolus : « Ut eriperet nos de presenti sæculo nequam; » et : « Redimentes tempus, quoniam dies mali sunt. » *Galat.* i, 4.

« Ad te gentes venient ab extremis terræ et dicent : Vere mendacium possederunt patres nostri, vanitatem que eis non proffit. » *Jerem.* xvi, 19. LXX : « Ad te gentes venient ab extremis terræ, et dicent : Quomodo falsa possederunt patres nostri idola, et non est in eis utilitas? » Postquam ejectionis Israel, et a piscatoribus venatoribusque translatis, consequenter vocatur ad fidem gentium multitudo, et confitetur se, sine patres suos in priori errore versatos. Qui autem dicunt : « Quomodo falsa possederunt patres nostri idola, in quibus nulla est utilitas? » confitentur vera esse ad que transeunt, et omni subnitæ præsidio.



xvi, 20. Ce sont encore les nations, qui sont venues au Sauveur des extrémités de la terre, qui parlent ainsi, flétrissant aussi bien leur ignorance que celle de leurs pères, parce qu'ils ont pensé qu'un homme peut faire des dieux, quand c'est à Dieu qu'il appartient de faire les hommes.

« Je vais donc maintenant leur faire connaître, je vais cette fois leur faire connaître ma main et ma puissance et ils sauront que mon nom est le Seigneur. » *Jerem.* xvi, 21. La main de Dieu qui a tout fait, et sa puissance dont l'Apôtre a dit : « Le Christ et la puissance de Dieu, » *1<sup>re</sup> Corinth.* i, 24, sont montrées aux Gentils dans la Passion du Fils qui est leur complément. Expression significative que celle-ci : « Je leur montrerai cette fois ; » je leur montrerai donc ostensiblement, et non comme autrefois dans une ombre et une image et dans la prophétie de l'avenir, afin qu'après qu'ils auront connu, ils sachent mon nom et entendent cette parole du Fils : « Père, j'ai manifesté votre nom aux hommes. » *Joan.* xvii.

« Le péché de Juda est écrit avec une plume de fer et une pointe de diamant ; il est gravé

sur la table de leurs cœurs et sur les coins de leurs autels. » *Jerem.* xxii, 1. Des nations converties au Seigneur, il vient d'être dit : « Je leur montrerai maintenant, je leur montrerai cette fois ma main et ma puissance ; » ici, il s'agit d'Israël qui a été rejeté : « Le péché de Juda est écrit avec une plume de fer et une pointe de diamant ; » et le reste. Pourquoi les Septante ont-ils omis ce verset, je l'ignore ; à moins qu'ils n'aient voulu épargner leur nation, comme il est manifeste qu'ils l'ont fait en Isaïe : « Cessez donc d'irriter cet homme qui respire l'air comme les autres, parce que c'est lui qui est le Très-Haut, » *Isa.* ii, 22, et en bien d'autres endroits semblables qui, si je voulais les rechercher tous, nécessiteraient, non pas un volume, mais des volumes. Les péchés des Gentils ont été effacés, parce que se tournant vers le Seigneur des extrémités de la terre, ils ont entendu cette parole : « Louez le Seigneur, toutes les nations ; louez-le, tous les peuples. Parce que sa miséricorde s'est affermie sur nous, et que la vérité du Seigneur subsiste éternellement. » *Psal.* cxvii, 1, 2. C'est d'eux qu'il avait dit à Moïse : « Laissez-moi faire,

« Numquid faciet sibi homo deos, et ipsi non sunt dii? » *Jerem.* xvi, 20. Et hoc gentes loquuntur (*Al.* vocantur), que venerunt ad Salvatorem ab extremis terris, saggillantes ignorantiam tam suam quam majorum istorum, qui putaverunt ab homine fieri deos, cum Dei sit homines facere.

« Idcirco ecce ego ostendam eis per vicem hanc, ostendam eis manum meam et virtutem meam, et scient quoniam nomen mihi Dominus. » *Jerem.* xvi, 21. Mansi pro quam cuncta operatus est, et virtus, de qua dixit Apostolus : « Christus Dei virtus et Dei sapientia, » *1<sup>re</sup> Corinth.* i, 24, ostenditur gentibus, Filii passioe completa. Pulchreque dixit : « Ostendam eis per vicem hanc ; ostendam autem manifeste, et non ut prius, in umbra et in imagine, et vaticinio futurorum, ut postquam cognoverint, scient nomen meum, audiantque a Filio : « Pater, manifestavi nomen tuum hominibus. » *Joan.* xvii.

« Peccatum Juda scriptum est stylo ferreo in ungue adamantino, exaratum super latitudinem (*Al.* altitudi-

nem) cordis eorum (sive in pectore cordis eorum), et in cornibus altarium (sive ararum) eorum. » *Jerem.* xxii, 1. De gentibus que ad Dominum conversæ fuerant supra dictum est : « Ecce ego ostendam eis per vicem hanc, ostendam eis manum meam et virtutem meam ; » nunc de Israel qui abjectus est, loquitur : « Peccatum Juda scriptum est stylo ferreo in ungue adamantino, » et cætera. Quod cur a Septuaginta prætermissum sit, nescio ; nisi forsitan (a) pepercunt populo suo, sicut et in Isaïa eos fecisse manifestum est : Quiescite ergo ab homine cujus spiritus in nubibus ejus, quia excelsus reputatus est ipse ; » *Isaï.* ii, 22 ; nullaque hujus cæmudi, que si voluero cuncta digerere, non dicam libro, sed libris opus erit. Gentium peccata delicta sunt, quia conversæ (*Al.* conversi) ad Dominum ab extremis terræ, audierunt illud : « Laudate Dominum, omnes gentes ; laudate eum, omnes populi. Quia confirmata est super nos misericordia ejus, et veritas Domini manet in æternum. » *Psal.* cxvii, 1, 2. Et de quibus dixerat ad Moysen : « Dimitte me, ut inter-

(a) Hoc vero Judæorum posteriorum temeritati se peribit tribuit Origenes, a quibus plurima τῶν LXX exemplaria fuisse corrupta querunt, Homil. 16 in Jerem. : « Ἐταί δυσχερέστερον ἑαυτῶν ἐπιδοῦναι, καὶ εἰπῶν ὅτι περὶ τῶν Ἰουδαίων ταῦτα γέγραπται, ἢ ἀμαρτίαν αὐτῶν γέγραπται. Que sic Hieron. vertit : « Quoniam difficile est aliquem se malum condidit, ideo Judæi, qui exemplaria nonnulla habuerunt etiam hoc loco pro peccato Juda, peccatum eorum posuerunt. Tum penitus aliusse tradit hunc versiculum a LXX, quem Judæi in propria, non Græcæ exemplaribus d'formant : « Ἄλλη ἐστὶ προφητεία, ἣν οὐκ οἶδ' ἕως, παρὰ τοῖς ἑβραϊκοῖς οὐκ ἔβραον ἔβραον ἐν ταῖς λοιπαῖς ἐκδόσεσιν, etc. » Sed et alia est propheta, quam nescio cur pen- a LXX, non invenimus vero in cæteris editiōibus. Accedit Eusebius demonstrat. Evang. lib. X : « Εἰ καὶ μὴ παρὰ τοῖς Ὁ, ἄλλ' ὅν ἐν τῷ ἑβραϊκῷ ταῦτα εἰρήνευσι, καὶ ἐν ταῖς τῶν ἁποστόλων ἐπιμαρτυρίαις ἐκδόσεσιν, ἔτι μετὰ παραβύσεως ἀπὸ τῶν ἑβραίων ἐν τοῖς ἀρχαῖοις τῶν παρὰ τοῖς Ὁ ἀντιγράφοις. » Quamquam non apud LXX, sed utique in Hebræo hæc invenimus, et in reliquorum interpretum editionibus : quia etiam sub asteriscis in diligenteribus ipsorum LXX, exemplaribus. » Vid. Justinum quoque in Dialog. cum Triplicis.

que j'exterminé ce peuple, et je vous mettrai à la tête d'une grande nation. » *Ezod.* xxxii, 10. Or le péché de Juda, indélébile, et qu'aucune excuse ne peut effacer, est écrit avec une plume de fer sur un ongle de diamant, en hébreu SAMIR ; non qu'il y ait un ongle quelconque appelé SAMRA mais parce que la pierre de diamant (qui a reçu ce nom parce qu'on ne peut le rompre) a un tel éclat et un tel poli qu'on peut y écrire sans obstacle avec un poinçon de fer, en sorte que le fer dur écrivant sur le diamant plus durement, ce qui est écrit dure éternellement. Car les Juifs ont dit : « Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants. » *Matth.* xxvii. Ce péché est donc gravé ou incrusté dans les coins de leurs autels, afin que leurs œuvres sacrilèges ne sortent jamais de la mémoire. Et s'il en est ainsi, que devient cette opinion d'une tête de vieille femme en délire, qu'un homme peut être sans péché, s'il le veut et que les commandements de Dieu sont faciles à remplir ?

« Leurs enfants ont imprimé dans leur souvenir leurs autels, leurs grands bois, leurs arbres chargés de feuilles sur leurs hautes montagnes, et les sacrifices qu'ils offraient dans les champs. C'est pourquoi j'abandonnerai au pillage, ô Sion, tout ce que vous rendait forte, tous vos trésors, et vos hauts lieux pour punir les péchés que vous avez commis dans toutes vos terres. Vous demeurerez toute seule, dépouillée de l'héritage

que je vous avais donné, et je vous rendrai l'esclave de vos ennemis dans un pays que vous ne connaissez point, parce que vous avez allumé ma colère comme un feu qui brûlera éternellement. » *Jerem.* xvii, 2, 3. Encore un passage supprimé par les Septante, pour la même cause que nous avons donnée déjà, afin sans doute que l'Écriture ne portât point l'éternelle sentence prononcée contre eux. « Vous demeurerez toute seule, est-il dit dépouillée de l'héritage que je vous avais donné, et je vous rendrai l'esclave de vos ennemis dans un pays que vous ne connaissez pas, » ou sous les Babylooniens, ou, ce qui est plus vrai, sous les Romains. Ce sont en effet les Juifs eux-mêmes qui ont allumé le feu de la colère du Seigneur si clément, et ce feu brûlera éternellement. J'ai honte de l'esprit de querelle des nôtres qui attaquent l'original hébreu. Les Juifs lisent ce qui est contre eux, et l'Église ne sait pas ce qui est pour elle. Nous qui sommes les fils des Apôtres, souvenons-nous des iniquités du peuple primitif, et attestons qu'ils souffrent un juste châtiement. Les hauts lieux, en hébreu BAMOTI, peuvent aussi s'entendre contre les hérétiques qui ont placé haut leur bouche et dont la langue a passé au-dessus de la terre. Ils sont tombés dans une telle folie, qu'ils sont demeurés seuls, dépouillés de la grâce de l'Esprit-Saint, et qu'ils ont perdu l'héritage du Seigneur ; c'est-à-dire, la foi des premiers âges. Aussi le feu éternel leur est-il réservé

faciam populum istum, et faciam te in gentem magnam. » *Ezod.* xxxii, 10. Peccatum autem Juda indelebile, et, ut ita dicam, nulla ratione abolendum, scriptum est stylo ferreo in ungue adamantino, qui Hebræis dicitur SAMIR (סמיר) ; non quo nullus unguis sit, qui appelleretur « Samir ; » sed quo lapis adamantinus (quæ eo quod indomitus sit et infrangibilis, hoc nomen accepit) tantum nitorem habet et levitatem, ut absque ullo impedimento in eo scribi possit stylo ferreo ; ut dura ferri materies scribat in duriori tabula adamantina, et duret quod scriptum est, in perpetuum. Ipsi enim dixerunt : « Sanguis ejus super nos et super filios nostros. » *Matth.* xxvii. Unde exaratum sive insculptum est in cornibus altarium, sive ararum eorum, ut opera sacrilegia in æternam memoriam perseverent. Si autem hoc ita est, ubi illud quod anus delira confingit, posse hominem sine peccato esse, si velit, et facillè die esse mandata ?

« Cum recordati fuerint filii eorum ararum suarum, et locorum lignorumque frondentium in montibus excelsis sacrificantes in agro, fortitudinem tuam et omnes thesauros tuos in direptionem dabo, excelsa tua

propter peccata in universis finibus tuis. [Et] reliqueris sola ab hereditate tua quam dedi tibi, et servire te faciam inimicis tuis in terra quam ignoras, quoniam ignem succendisti (*Al.* succendisti) in furoribus meis, usque in æternum ardebit. » *Jerem.* xvii, 2, 3. Et hæc in Septuaginta non habentur, eadem (ut reor) causa quam supra diximus, ne scilicet æterna in eos sententia permaneret. « Reliqueris sola, » ait, « sola ab hereditate tua, quam dedi tibi, et servire te faciam inimicis tuis, in terra quam ignoras, » vel sub Babylooniis, vel, ut est verius, sub Romanis. Ipsi enim succenderunt ignem et clementissimum Dominum in furoribus provocaverunt ; qui (*Al.* quia) ignis furoris ejus ardebit in æternum. Padet me contentiosum nostrorum, qui Hebræorum argument, et quid pro se sit, nescit Ecclesia. Unde nos qui sumus filii Apostolorum recordamur iniquitatum proprii populi, et juste eos perpersos esse testamur. Possunt autem excelsa, que Hebræice dicuntur BAMOTI (במות), et contra hæreticos accipi, qui posuerunt in excelsis os suum, et lingua eorum transivit super terram. Qui in tantam vesaniam proruperunt, ut soli absque Spiritu sancti gratia re-